Multi-actifs • ISR • Engagé • Thématique •







# **Ecofi Aqir pour le Climat**

Ecofi Agir pour le Climat est un fonds ISR dont la priorité est donnée aux émetteurs efficients dans la sphère de la transition énergétique et écologique.



# Ecofi Agir pour le Climat en bref...

- Fonds multi-actifs dynamique ISR à dominante actions.
- Fonds d'inspiration Transition énergétique et écologique.
- Fonds qui contribue au financement des acteurs de l'économie solidaire.

## Fonds ISR mais pas seulement

Le label GreenFin, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire affirme notre philosophie de gestion. Les émetteurs sont sélectionnés dans un premier temps selon une approche "transition énergétique et écologique", dite "éco-activité". Dans un second temps, les émetteurs éligibles sont le résultat de notre processus PRISME.

La sélection des valeurs est fondée sur une double analyse rigoureuse. L'équipe ISR définit l'univers d'investissement selon notre méthodologie interne. L'équipe d'analyse crédit étudie les critères financiers pour valider ou refuser les émetteurs.

### Investir dans Ecofi Agir Pour le Climat

#### Eco-activités

L'exposition actions de 60 % minimum offre au fonds un profil dynamique. Les émetteurs retenus sont ceux dont le chiffre d'affaires dans les éco-activités est significatif. L'univers d'investissement cible les entreprises de grandes ou moyennes capitalisations boursières négociées sur les marchés organisés des pays d'Europe.

# **Obligations vertes**

L'exposition aux instruments de taux est de 35 % maximum, de qualité "Investment Grade" soit d'une notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de Standard & Poor's. Les obligations vertes peuvent dont représenter jusqu'à 35 % du fonds. La sensibilité des titres est comprise entre « -1 et +5 ».

#### Protection de l'environnement

Les titres solidaires « de 5 à 10 % » de l'actif net privilégient l'activité liée à la protection de l'environnement.

## En synthèse

L'objectif d'investissement est de favoriser une croissance verte.

Depuis 20 ans, les équipes d'Ecofi privilégient les analyses ESG pour favoriser une performance durable.

Le fonds est destiné à ceux pour qui les enjeux climatiques sont fondamentaux pour le devenir de l'Homme et de la Planète. Ils financeront ainsi des entreprises respectueuses de l'avenir des générations futures.

L'efficience énergétique offre de multiples opportunités d'investissement dans une vision d'avenir.

# Frédéric GUIGNARD

Gérant actions depuis 2003

Ecofi Agir pour le Climat est un fonds à impact selon la définition de l'Institut de la Finance Durable.

Pour en savoir plus, consultez la thèse d'impact du fonds.

<sup>\*</sup> L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du aestionnaire.

# Processus d'investissement

# 01 Sélection de l'univers d'investissement

**Univers initial :** base de données et liste de valeurs sélectionnées dans la recherche spécialisée

#### Processus PRISME:

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides) et des paradis fiscaux;
- Gestion des sociétés controversées.

Filtres quantitatifs: thématiques du développement durable (pourcentage du chiffre d'affaires ou de la Recherche & Développement), valorisation, croissance

# 02 Notation des valeurs

### Critères de notation

- Analyse financière pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- Analyse des émetteurs solidaires: secteur d'activité et concurrence; organisation et management; situation financière; utilité sociale et environnementale.

# 03 Construction du portefeuille

#### Elle dépend:

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement;
- de la note établie à partir de l'analyse financière fondamentale et de la note PRISME.

# Agir

Nos OPC solidaires permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 80 entreprises solidaires. Avec Ecofi Agir pour le Climat, le financement d'entreprises solidaires est centré autour de la thématique de "Agir pour la planète".

A titre d'exemple, le fonds aide au financement du conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne, qui a pour objecif de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables pour leur faune, leur flore ou leur intérêt géologique.

## Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG<sup>1</sup>.

# ⊕ Focus parité H/F



Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)<sup>2</sup> en veillant à avoir un écart inferieur à celui de son univers d'investissements!

<sup>1</sup>Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

<sup>2</sup>Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

# **Avantages**

- Financer l'avenir des générations futures
- Une diversification pour dynamiser la performance
- Investir dans des industries dont les moteurs de croissance sont robustes à long terme
- Accompagner certaines entreprises solidaires pour la protection de l'environnement

## Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire, liquidité, action, sectoriel spécifique, taux, crédit, juridique, de contrepartie, de durabilité
- Risques liés aux investissements solidaires,
   à la gestion des garanties, aux opérations
   d'acquisition et cession temporaire de titres

### Caractéristiques

Code ISIN: FR0010642280

Forme juridique: FIA relevant de la directive AIFM Classification SFDR: Article 9. Limite méthodologique: en utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère.

Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France

Valorisateur: Caceis FUND Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 29 décembre 2008

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Europe

Indice de référence : La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence.

Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant : 75 % du MSCI Europe TR + 25 % €STR.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : Part C : 50 euros Frais de gestion : 2 % TTC (maximum) de l'actif net

Commissions de souscription/rachat : Néant

Frais indirects maximum : Néant
Commissions de mouvement : 0.4196 % TTC

(sur actions uniquement)

# Contact: +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF



